



## Devenez ECO Artisan®

### Le monde change, votre métier aussi !

Aujourd'hui, vos clients n'ont qu'un mot à la bouche : économies d'énergie. Écoutez-les et devenez ECO Artisan®.

### ECO Artisan® c'est 3 engagements :

- être capable de réaliser une évaluation thermique globale
- apporter un conseil global en rénovation thermique
- réaliser vos travaux et en contrôler la qualité

### Charpentiers/menusiers, vous êtes directement concernés par la démarche ECO Artisan® car

- le bois est incontournable dans les économies d'énergies, quels que soient ses cycles d'utilisations : en tant que produit (charpente, fenêtre, isolant...), dans le processus de recyclage (panneau de bois), en tant que combustible pour générer de l'énergie durable
- votre activité est directement liée à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments : bardage de façade avec isolation incorporée, pose de fenêtres à double ou triple vitrage, construction de vérandas, isolation de toiture, édification de maisons à ossature bois...

Pour devenir ECO Artisan®,  
renseignez-vous auprès de  
votre CAPEB départementale.



Mail : [capeb@capeb.fr](mailto:capeb@capeb.fr)  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr) / [www.artisans-du-batiment.com](http://www.artisans-du-batiment.com)

*Couverture-Plomberie-  
Chauffage*

*Equipement Electrique et  
Electronique*

*Maçonnerie-Carrelage*

*Charpente-Menuiserie-  
Agencement*

*Peinture-Vitrierie-  
Revêtements*

*Métiers Techniques  
du Plâtre et de l'Isolation*

*Serrurerie-Métallerie*

*Métiers de la Pierre*



## Les UNA de la CAPEB

**A la CAPEB, tous  
les métiers du bâtiment  
sont représentés dans  
les 8 Unions Nationales  
Artisanales.**

### Les UNA

élaborent et mettent  
en œuvre une **politique  
professionnelle** au sein  
de la filière,

assurent la promotion  
et la **représentation  
des métiers**,

diffusent **l'information  
professionnelle** dans  
les structures locales,

travaillent à la **prospective  
professionnelle** et  
à la conquête des marchés.

## Artisans du bâtiment Questions d'actualité



## Charpente Menuiserie Agencement





## faCE, la solution

pour permettre aux artisans de répondre à  
l'obligation de marquage CE  
des fenêtres

L'obligation de marquage CE des fenêtres s'impose aux entreprises qui fabriquent des fenêtres pour les vendre à des clients privés ou des entreprises. Pour vous permettre d'échapper à une exigence réglementaire lourde et inadaptée à vos moyens, la CAPEB a mis en place l'association faCE (fabrications artisanales conformes aux exigences). faCE vous fournit tous les documents nécessaires pour fabriquer en conformité avec les normes européennes, marquer CE votre production, présenter toutes les caractéristiques techniques nécessaires à l'obtention des crédits d'impôt et répondre aux exigences des marchés publics.

faCE propose plusieurs gammes de fenêtres : « la fenêtre de 58 mm ou 68 mm », la fenêtre « bois-aluminium » (destinée au marché de la maison neuve avec des caractéristiques d'isolation thermique importantes) et la « fenêtre patrimoine » (pour les travaux de rénovation du bâti ancien).

Pour en savoir plus, contactez votre CAPEB.

## Faire entendre les entreprises artisanales dans les instances de normalisation

Les normes et DTU sont des documents de référence pour la mise en œuvre sur lesquels s'appuient tous les experts. Désireuse de faire prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises artisanales et la réalité du terrain, l'UNA Charpente Menuiserie Agencement s'investit fortement dans la création ou révision des DTU. Elle a travaillé à la révision ou création des DTU et normes suivantes :

- DTU 31.1 « Charpentes et escaliers en bois »
- DTU 31.2 « construction de maisons et bâtiments à ossature bois »
- DTU 31.3 « charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets »
- DTU 36.5 « Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures »
- DTU 41.2 « Mise en œuvre des revêtements extérieurs en bois »
- DTU 51.4 « Platelages extérieurs en bois »
- Norme produit « Lames de platelages extérieurs en bois »
- Norme produit « Charpente taillée »



## Norme charpente taillée

La CAPEB a collaboré à la rédaction de la norme produit charpente taillée qui simplifie les dispositions prévues dans le DU 31.1 « Charpentes et escaliers en bois ». Clarifiant et fixant les règles de conformité du produit, elle permet de faciliter les transactions des entreprises.

## Recherche et développement, la filière bois s'organise

La recherche et le développement sont des éléments incontournables pour la vitalité de la filière bois. Ils lui donnent les moyens au secteur de travailler sur la résistance au feu des structures, les résistances mécaniques du bois... autant d'éléments chiffrés permettant ensuite de mieux répondre aux exigences réglementaires.

À la suite du désengagement financier des pouvoirs publics, la filière bois se trouve dans l'obligation de mettre en place une taxe assise sur le chiffre d'affaires généré par la vente des produits fabriqués en bois (portes, fenêtres, charpentes, agencements...), exigible en 2010. Pour assurer une gestion optimale des fonds récoltés, un organisme gestionnaire, le CODIFAB est mis en place.

Ses missions : amélioration des conditions de production et de commercialisation, actions de promotion commerciale collective, gestion des fonds de financement des actions... Il compte la CAPEB parmi ses membres.



## Guide performance et confort de l'habitat rénové

L'UNA CMA vous propose le guide « performances et confort dans l'habitat rénové ».

Son objectif : apporter des informations générales et pratiques sur les techniques à maîtriser pour favoriser les économies d'énergie dans le logement :

- grands principes d'isolation thermique (principaux matériaux isolants, comment isoler un mur pour être conforme à la RT actuelle, aux échéances de 2012, quelles épaisseurs installer selon les types d'isolants...),
- grands principes de ventilation (simple flux, double flux...),
- systèmes complémentaires pour les économies d'énergie (puits canadien et provençal...),
- orientation des bâtiments...

Vous pourrez vous procurer ce document auprès de votre CAPEB départementale.